

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10/09/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué à la salle polyvalente pour la séance, s'est réuni sous la Présidence de Mr Daniel TALFUMIER, Maire.

Étaient présents : Daniel TALFUMIER Maire, Mme Nadeige ROBLIN et Mr Grégory PHILIPPE adjoints, Mmes Violette DELHAY, Annie HARDOIN, Sylvie LANGLOIS, Delphine LAVIRON, Chrystelle LEGAY, Claire MIOSSEC et M. Philippe DURAND, Nicolas GEORGE, Nicolas HOUE, Sébastien LEROUGE, Jacques ROUARD, Alain ROYER

Absent : néant

Secrétaire de séance : Nicolas HOUE

Convocation du : 03/09/2021

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Accepte** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Accepte** les nouveaux statuts de la CC2M,
- **Approuve** l'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne),
- **Demande** la prorogation du contrat rural d'1 année, soit jusqu'au 14/11/2023. Les travaux ayant pris du retard en raison de la crise sanitaire et des prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France, il **sollicite** auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental un avenant à ce contrat,
- **Refuse** de renouveler la convention avec la Radio Oxygène, constatant que les associations et la commune n'y font pas suffisamment appel au vu du montant engagé,
- **Adopte** le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022, **précise** que la norme comptable M57 s'appliquera au budget géré actuellement en M14.
- **Accepte** 2 décisions modifications de crédit sur le budget.

**Monsieur le Maire informe :**

- Que le délai de réponse à la demande de permis de construire concernant les travaux de renforcement du clocher de l'église est fixé au 22 décembre 2021,
- Qu'une consultation des entreprises est en cours pour les travaux d'aménagement du futur local médical situé 12 Grande Rue,

- Que la toiture du lavoir du Fays est posée, quelques travaux de finition restent à effectuer,
- Qu'un appel à bénévoles est lancé pour préparer le terrain afin de réaliser l'enherbement d'une partie du cimetière,
- De l'installation d'un nouveau columbarium au cimetière,
- Que, suite au retard pris dans l'installation de l'antenne Orange au stade, un nouveau planning est attendu de l'entreprise Circet,
- Qu'une rencontre a été organisée par la mairie de la Ferté Gaucher avec la SNCF au sujet de la reconversion de la ligne SNCF entre La Ferté-Gaucher et Coulommiers,
- Du projet d'acquisition d'une parcelle de terrain de 300 m<sup>2</sup> située Route de Provins en vue d'y aménager des places de stationnement. Ce projet serait imputé au budget 2022,
- Que l'adjoint administratif communal qui était en mi-temps thérapeutique a repris son poste à temps plein depuis 1<sup>er</sup> août. Il effectue 21 heures pour le compte du RPI et 14 heures pour la mairie,
- Que les forains s'installeront courant de semaine prochaine pour la fête des 18 et 19 septembre. Une attraction supplémentaire destinée à un public adolescent et adulte leur a été demandée. Malheureusement, celle-ci ne pouvant s'intégrer dans l'aménagement actuel des manèges déjà en place, ce projet n'a pu aboutir. Comme chaque année, 2 tickets de manège seront offerts par le RPI à chaque enfant y étant scolarisé.
- Du programme de ce week-end festif : brocante, défilé aux lampions, feu d'artifice et journées du patrimoine.

**Mme Nadeige ROBLIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe** informe avoir participé à la pêche électrique du 22 juillet organisée par la Fédération de Pêche et Natura 2000 dans le ru du Vannetin.

**M. Grégory PHILIPPE, 2<sup>ème</sup> Adjoint** annonce la mise en place d'un marché hebdomadaire, les vendredis matins de 8h30 à 12h30 Place de l'Eglise à partir du 24/09.

Seront présents le boucher habituel, un rôti-seur, un écailler poissonnier, un marchand de fruits et légumes (notre épiciier communal), un producteur de fromages de chèvre, un stand de producteurs locaux selon saisons (tomates, fraises, asperges...), un fleuriste et un marchand de linge (occasionnellement).

Le restaurant Au Fil du Temps ouvrira sa terrasse au public dès 8h30 et proposera également des plats à emporter ces jours de marché.

La séance est levée à 20H30.

Pour copie Conforme,  
Fait à Choisy en Brie le 13 septembre 2021  
Daniel TALFUMIER, Maire



Affiché le 15/09/2021